

Unies pour l'exercice financier de 1965 et les demandes de crédits supplémentaires pour 1966, la Cinquième Commission sera appelée à approuver les prévisions budgétaires pour l'année financière 1967 à l'aide du Rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires. Les dépenses brutes proposées par le secrétaire général dans le budget de 1967 sont de l'ordre de 128.2 millions de dollars (des États-Unis), ce qui représente une majoration de 5.7 millions (5.5 p. 100) sur le montant approuvé en 1966. Après déduction du revenu estimatif, les dépenses nettes proposées se chiffreront par 106.6 millions de dollars, soit une augmentation de 4.8 millions sur le montant approuvé en 1966. Le Comité consultatif a recommandé que des réductions soient effectuées au titre des dépenses estimatives totales de 1.7 million, la réduction la plus minime proposée depuis nombre d'années.

Un autre montant de 4 à 5 millions de dollars est censé être ajouté aux dépenses estimatives par suite des implications financières que comportent les décisions en instance sur nombre de questions, surtout en matière de développement industriel, de construction et d'entretien et de programme de conférences. Même là, cependant, le taux de l'augmentation devrait se situer à un échelon bien inférieur à la moyenne annuelle de 10 à 12 p. 100 depuis 1960.

Coût estimatif de la FUNU

La Cinquième Commission sera appelée à adopter une résolution portant sur le financement de la Force d'urgence des Nations Unies pour 1967. En 1965, le Canada a présenté une résolution, approuvée par l'Assemblée générale lors de sa vingtième session, prévoyant une répartition de quelque 5 p. 100 du coût total des dépenses de la FUNU pour 1965-1966 entre les 91 pays en voie de développement et quelque 95 p. 100 entre les 26 pays développés (25 p. 100 étant en outre exigés des pays développés pour combler le déficit imputable au refus des pays communistes de verser leurs contributions). Une résolution analogue verra probablement le jour cette année. Dans le rapport qu'il a présenté sur la Force d'urgence des Nations Unies (Doc. A/6406), le secrétaire général a indiqué son intention de réduire, au cours des mois à venir, la Force à un effectif de 3,400 officiers (de 4,000 qu'elle est présentement), compte tenu d'une prolongation des conditions favorables et d'une paix relative.

Rapport du Comité des contributions

D'après l'échelle des contributions qui périodiquement font l'objet d'examen de la part du Comité des contributions, il est assigné à chaque État membre un pourcentage des dépenses totales du budget ordinaire, selon sa capacité de payer, établie par des facteurs comme celui du revenu national du pays membre, son produit national brut et sa population. En vertu du « principe plafond » approuvé par l'Assemblée générale, aucun État membre ne doit payer plus de 30 p. 100 du budget total; les contributions des États-Unis sont donc ainsi réduites par étapes à 30 p. 100. Le « principe plafond *per capita* » prévoit que la contribution *per capita* de tout État membre ne doit pas dépasser celle du